



Loyer impayé et locataire absent

Par **andre113**, le **13/12/2009** à **17:02**

Bonjour,

Mes locataires ne payent pas leur loyer et ne sont pas dans l'appartement. Est-ce que le bail devient caduc ? Est-ce que je peux reprendre mon appartement ? Que puis-je faire ?

Merci de me répondre,

Cordialement.

Par **jeetendra**, le **13/12/2009** à **17:23**

[fluo]Chambre Départementale des Huissiers de justice
des Bouches du Rhone[/fluo]
46 rue Montgrand - BP 38
13251 Marseille, Cedex 20
Tel : 04.91.54.08.61

Bonsoir, il faudrait consulter un Huissier de Justice pour les impayés de loyers, une procédure d'expulsion au cas ou, contactez la Chambre des Huissiers de Justice à Marseille, ils vous renseigneront à ce sujet, bonne soirée à vous.